



Preference

ALBANIE

Trésor des Balkans

Du 18 au 25 mai 2027



CE PETIT PAYS DE L'EST DE LA PÉNINSULE DES BALKANS, ENCLAVÉ ENTRE LE MONTÉNÉGRO, LE KOSOVO, LA MACÉDOINE ET LA GRÈCE, DÉVOILE AUJOURD'HUI TOUS SES ATOUTS.

Cet itinéraire qui parcourt l'ensemble du pays vous fera découvrir pas moins de trois sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, l'Albanie offre un passionnant patrimoine culturel : antique à Apollonia et Butrint, médiéval au monastère d'Ardenica, byzantin et ottoman à Bérat ou à Gjirokastra, ville musée aux maisons-forteresses toujours habitées.

Sans parler de la beauté et de la diversité de ses paysages, des villages de montagne aux rives pittoresques de la Méditerranée.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

VISITES

Visite des plus beaux sites de la région classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

LOGEMENT

Les hôtels sélectionnés parmi les meilleurs du pays

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150 €) pour toute inscription avant le 31/01 soit : 2.395 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 18 MAI

BRUXELLES ✈ Vienne ✈ TIRANA

En matinée, envol vers Tirana avec la compagnie régulière Austrian Airlines (via Vienne). Déjeuner libre.

Arrivée à Tirana en début d'après-midi. Accueil par votre guide et transfert dans le centre-ville.

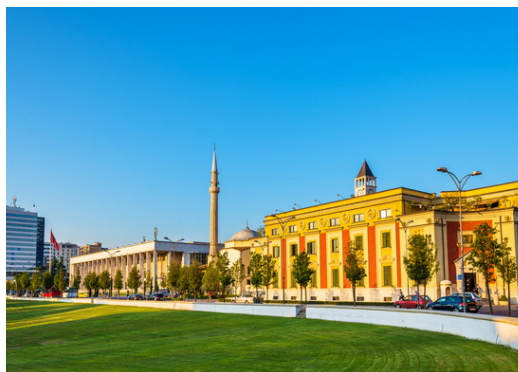
Début des visites avec un **tour panoramique de la capitale.**

capitale de l'Albanie depuis 1920, Tirana est une ville jeune à l'échelle européenne, mais au passé riche. Fondée en 1614 par Sulejman Pasha, elle est longtemps restée un petit centre régional avant de devenir le cœur politique et administratif du pays. Depuis, elle n'a cessé de grandir, accueillant aujourd'hui près d'un million d'habitants dans son aire urbaine.

Au centre-ville, la vaste place Skanderbeg concentre les symboles de la capitale : la mosquée Et'hem Bey, l'Opéra, le Musée historique national ou encore les bâtiments hérités de l'occupation italienne. Tirana mêle les styles et les époques avec une étonnante harmonie, oscillant entre héritage ottoman, architecture communiste et audace contemporaine.

Mais ce qui marque le plus, c'est l'énergie qui se dégage de la ville. Cafés en terrasse, façades colorées, art urbain, marchés animés et quartiers en pleine transformation – comme Blloku – donnent à Tirana un visage jeune et plein de vie. Une ville qui avance, sans renier ses racines, et qui mérite largement qu'on s'y arrête.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Rogner 5*.





MERCREDI 19 MAI

TIRANA – KRUJA – SHKODRA (+/- 140 KM)

Après le petit déjeuner, transfert vers la ville de Kruja, l'une des plus jolies villes d'Albanie, qui occupe une place particulière dans le cœur des Albanais, et qui a le charme des bourgades de province où tout le monde se connaît.

Accrochée aux pentes du mont Kruja, à seulement 30 km de Tirana, cette petite ville domine les plaines jusqu'à la mer Adriatique. Elle est surtout connue comme le bastion de Skanderbeg, héros national qui y mena la résistance contre les Ottomans au 15^e siècle.

Sa citadelle, perchée sur les hauteurs, témoigne encore de ce glorieux passé. Mais Kruja ne se résume pas à une figure : héritière des Illyriens, influencée par les Romains, les Byzantins et les Ottomans, elle incarne toute l'histoire de l'Albanie. Entourée de paysages superbes, c'est une halte incontournable pour qui cherche à comprendre l'âme du pays.

Visite du château, du musée et du superbe bazar.

Le château de Kruja, perché au sommet de la ville, est sans doute son site le plus emblématique. Il offre un panorama spectaculaire sur la plaine albanaise et la mer Adriatique.

À l'intérieur, deux musées valent la visite : le musée Skanderbeg, consacré au héros national et à sa lutte contre les Ottomans, et le musée ethnographique, installé dans une maison ottomane, qui retrace les traditions et le mode de vie albanais à travers les siècles.

En contrebas, le vieux bazar de Kruja invite à un voyage dans le temps. Avec ses échoppes en bois et ses artisans locaux, il est l'un des plus anciens bazars du pays. On y trouve tapis tissés à la main, broderies, bijoux en argent et objets en cuivre, dans une atmosphère chaleureuse et authentique..

Déjeuner dans un restaurant local.

Départ pour **Shkodra**, la ville la plus au nord de l'Albanie et l'un des centres les plus importants de l'ancienne civilisation illyrienne, fondée par la tribu des Labéates au début du dernier millénaire avant J.-C.

située à 95 km au nord de Tirana, proche du Monténégro et de la mer Adriatique, Shkodra bénéficie d'un emplacement stratégique exceptionnel. Bordée par le lac de Shkodra et entourée par les rivières Drin, Buna et Kir, elle est aussi la porte d'entrée vers les Alpes albanaises, offrant un accès direct à des sites naturels prisés comme Theth ou Valbona.

Ville multimillénaire, Shkodra fut fondée il y a plus de 2 400 ans par la tribu illyrienne des Labeates. Elle devint rapidement un centre majeur, notamment sous le règne du roi Gentius au III^e siècle av. J.-C. Aujourd'hui encore, son riche passé se reflète dans son patrimoine et son rôle culturel au sein du pays.

Le lac de Shkodra, plus grand lac des Balkans, est un joyau naturel partagé avec le Monténégro. Il attire pour sa biodiversité, ses activités nautiques et son ambiance paisible, idéale pour une halte entre histoire et nature.

Visite du château de Rozafat, situé sur une colline rocheuse à l'entrée de la ville, offrant par ailleurs un point de vue exceptionnel sur les environs.

Promenade à pied dans la ville et visite de la cathédrale Saint Etienne.

Construite entre 1858 et 1867, la cathédrale Saint-Étienne de Shkodra est un symbole fort de la communauté catholique albanaise. Décorée par le célèbre peintre Kolë Idromeno, elle est dédiée au saint protecteur de la ville. Sous le régime communiste, elle fut transformée en centre sportif, mais redevint un lieu de culte en 1990 avec la première messe catholique organisée après la levée de l'interdiction religieuse. En 1993, le pape Jean-Paul II y célébra lui-même une messe lors de sa visite historique en Albanie.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Tradita 3*.





JEUDI 20 MAI

SHKODRA – BERAT (+/- 200 KM)

Après le petit déjeuner, transfert vers Berat, inscrite au patrimoine de l'UNESCO.

Surnommée la "ville de mille fenêtres", elle séduit par ses maisons traditionnelles aux façades blanches, empilées à flanc de colline. Située au bord de la rivière Osum, entourée de montagnes dont le mont Tomorr, Berat offre un décor paisible et impressionnant.

Son histoire remonte à plus de 2 400 ans. Fondée par les Illyriens sous le nom d'Antipatreia, la ville a connu les influences romaines, byzantines et ottomanes, qui ont toutes laissé leur empreinte sur son architecture et sa culture. Elle devint un centre religieux et administratif important, en particulier sous l'Empire ottoman.

Aujourd'hui, flâner dans ses vieux quartiers – Mangalem, Gorica et Kala – c'est plonger dans un passé vivant, entre églises, mosquées, ruelles pavées et forteresse millénaire dominant la vallée. Berat incarne à merveille l'âme multiculturelle et intemporelle de l'Albanie.

Découverte de la citadelle et du musée national Onufri.

Perchée sur une colline dominant la ville, la citadelle de Berat, construite au 13e siècle, offre un panorama spectaculaire sur la vallée de l'Osum. Toujours habitée, elle abrite un ensemble de maisons traditionnelles, d'églises byzantines et de mosquées ottomanes. Parmi les édifices les plus notables figurent l'église de la Sainte-Trinité et celle de Saint-Théodore, connues pour leurs fresques anciennes.

Au cœur de la citadelle, dans l'ancienne église de la Dormition de la Vierge Marie, se trouve le musée Onufri. Ce musée rend hommage à l'un des plus grands peintres d'icônes albanais du 16e siècle. Il présente une collection précieuse d'icônes, de manuscrits religieux et d'objets liturgiques, offrant un bel aperçu de l'art religieux orthodoxe albanais.

Déjeuner en cours de visite.

Visite de la ville basse de Berat.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Colombo 5*.

VENDREDI 21 MAI

BERAT – GJIROKASTER (+/- 160 KM)

Après le petit-déjeuner, départ vers Gjirokaster.

Surnommée la « cité de pierre », Gjirokastër est l'une des perles architecturales de l'Albanie. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle séduit par son atmosphère unique, marquée par ses maisons traditionnelles en pierre, ses ruelles escarpées et son riche héritage ottoman et byzantin. C'est une ville où le temps semble s'être arrêté, perchée sur les hauteurs mais profondément enracinée dans l'histoire.

Située dans le sud du pays, à environ 230 km de Tirana et à 56 km de Saranda, Gjirokastër domine la vallée fertile de la rivière Drino, nichée au pied du mont Gjerë. Son emplacement stratégique entre montagnes et routes commerciales reliant la Grèce au nord de l'Albanie a façonné son importance historique et son développement urbain. Avec son climat méditerranéen, la ville offre des étés chauds et secs, et des hivers doux, ce qui en fait une destination agréable toute l'année.

Les origines de Gjirokastër remontent à l'Antiquité, avec la présence d'une forteresse dès l'époque illyrienne. Elle prend de l'importance sous l'Empire byzantin et est mentionnée pour la première fois au 13e siècle sous le nom grec d'Argyrokastro, signifiant « château d'argent ». Au fil des siècles, elle devient un centre culturel et administratif important, notamment durant la période ottomane, dont l'architecture marque encore profondément la ville.

Visite du château Argjiro et du musée ethnographique, maison de l'ancien dictateur Enver Hoxha.

Le château de Gjirokastër est l'un des monuments les plus emblématiques de la ville. Perché sur une colline, il domine la vallée de la Drino. À l'intérieur, les visiteurs peuvent découvrir le musée de la forteresse, une vaste collection d'armes, ainsi qu'une ancienne prison utilisée sous le régime communiste. L'un des éléments les plus insolites du site est un avion de chasse américain capturé en 1957, devenu à l'époque un symbole de la propagande anti-occidentale.

Installé dans l'ancienne maison natale d'Enver Hoxha, le musée ethnographique de Gjirokastër offre un aperçu de la vie quotidienne en Albanie traditionnelle. On y découvre des objets du quotidien, des costumes d'époque, du mobilier, ainsi que des scènes reconstituées illustrant la vie rurale et domestique d'autrefois.

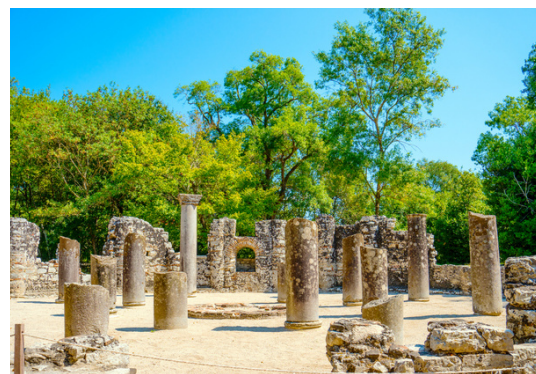
Déjeuner dans un restaurant local en cours de visite.

Temps libre pour flâner dans les rues du bazar.

Le vieux bazar de Gjirokastër est un passage incontournable pour quiconque visite la ville. Ses ruelles pavées bordées de maisons en pierre, ses échoppes d'artisans et ses petits cafés traditionnels plongent les visiteurs dans une ambiance d'un autre temps. On y trouve une belle sélection de souvenirs : tapis tissés à la main, broderies délicates, objets en argent ou en cuivre, le tout fabriqué localement.

Dîner dans un restaurant local et nuitée à l'hôtel Kalemi 2 / 3*+.





SAMEDI 22 MAI

GJIROKASTER – BUTRINT – HIMARE (+/- 150 KM)

Après le petit déjeuner, départ pour la **visite du monastère de Mesopotam** connu pour l'architecture remarquable de l'église Saint Nicolas.

Départ ensuite vers **Butrint** et **visite du site archéologique, classé au patrimoine de l'UNESCO.**

Situé dans le sud de l'Albanie, près du lac de Butrint et non loin de la mer Ionienne, le site archéologique de Butrint est l'un des plus remarquables du pays. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1992, il retrace plus de 2 500 ans d'histoire à travers les vestiges de plusieurs civilisations : grecque, romaine, byzantine et vénitienne.

D'après la légende, la ville aurait été fondée par des réfugiés troyens menés par Énée, ce qui lui confère une place mythique dans l'imaginaire antique. On y découvre notamment un théâtre grec bien conservé, des thermes romains, des basiliques chrétiennes et des fortifications médiévales.

Le site s'inscrit dans un environnement naturel exceptionnel : le parc national de Butrint s'étend sur plus de 9 000 hectares et abrite une grande diversité d'écosystèmes, entre marais, forêts, collines et lagunes. Cette richesse écologique donne à la visite une dimension unique, où patrimoine historique et beauté naturelle se rencontrent. Aujourd'hui, Butrint est à la fois un site de mémoire, un centre de recherche archéologique, et un lieu de promenade idéal.

Déjeuner dans un restaurant local.

Arrêt au château de Lekuresi qui fut construit à l'époque des ottomans pour contrôler l'entrée du canal de Corfou. Ce château, situé sur une colline qui domine la ville, offre une vue époustouflante sur la baie de Sarande et l'île de Corfou.

Continuation de la route vers Himare où vous aurez un peu de temps libre pour vous relaxer en bord de mer.

Principale commune du littoral entre Saranda et Vlora, Himara est connue pour sa belle plage de sable fin mais aussi pour les combats héroïques menés par ses habitants contre les Ottomans, les Italiens,...et les Albanais. La ville fut fondée durant l'Antiquité par la tribu épirote des Chaoniens sous le nom de Chimaira. Au 15^e siècle, après avoir soutenu Skanderbeg, Himara est la seule ville à poursuivre le combat contre les Ottomans.

Aujourd'hui, cette identité himariote est incarnée par Pyrros Dimas. Surnommé le « Lion d'Himara », cet enfant du pays a remporté trois fois la médaille d'or aux Jeux Olympiques en choisissant de défendre les couleurs grecques.

Dîner et nuitée à l'hôtel Sea View 4*.

DIMANCHE 23 MAI

RIVIERA ALBANAISE: HIMARE – PORTO PALERMO – VLORA (+/- 90 KM)

Petit déjeuner avant une magnifique journée consacrée à la riviera albanaise entre mer Ionienne turquoise et sites naturels, en direction de la ville de Vlora.

Visite en cours de route de la forteresse d'Ali Pacha. Cette forteresse située sur un petit îlot qui domine la magnifique baie de Porto Palermo, était dédiée à la femme préférée du Pacha Vasiliki.

Continuation de la route en direction de la ville côtière de Vlora, station balnéaire et lieu de proclamation de l'indépendance du pays, le 28 novembre 1912.

La ville de Vlora (Vlorë en albanais) est l'une des plus anciennes cités portuaires du pays, riche d'une histoire façonnée par de multiples influences. Fondée dans l'Antiquité sous le nom d'Aulona, elle était déjà un port commercial stratégique, reliant les civilisations de la mer Adriatique. Tour à tour romaine, byzantine, vénitienne, serbe puis ottomane, la ville reflète un véritable kaléidoscope culturel, témoin des échanges entre l'Orient et l'Occident.

Mais le moment le plus marquant de son histoire survient le 28 novembre 1912 : c'est à Vlora que l'Albanie proclame son indépendance de l'Empire ottoman. Depuis, la ville est devenue un haut lieu de la mémoire nationale, symbole fort de l'identité albanaise et de sa quête de souveraineté.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du musée de l'Indépendance et du vieux quartier.

Situé à deux pas du port, le musée de l'Indépendance situé dans une modeste maison d'un étage a été le cadre de l'un des événements les plus importants de l'histoire du pays. En effet, c'est là que l'indépendance de l'Albanie a été déclarée en 1912. Cette maison a été transformée en musée où l'atmosphère de ce passé glorieux est encore perceptible. On y retrouve des documents de l'époque, le stylo ayant servi à la signature de la déclaration d'indépendance, les drapeaux qui furent hissés sur les bâtiments officiels, des photos, des portraits, et une reconstitution du bureau d'Ismaïl Qemali.

Passage par la colline où se trouve le site religieux des Bektâchî « Kus Baba » d'où l'on peut apprécier un beau panorama sur toute la ville.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Regina City 4*.





LUNDI 24 MAI

VLORA – APOLLONIA – ARDENICA – TIRANA (+/- 160 KM)

Petit déjeuner et départ pour le parc archéologique d'Apollonia.

Le site archéologique d'Apollonia est l'un des joyaux du patrimoine albanais, alliant richesse historique, architecture antique et cadre naturel remarquable. Fondée au 6^e siècle av. J.-C. par des colons grecs venus de Corinthe et de Corfou, la cité tire son nom du dieu Apollon. Grâce à sa position stratégique entre l'Adriatique et l'intérieur des Balkans, elle devient rapidement un centre commercial et culturel florissant.

Sous les périodes grecque puis romaine, Apollonia connaît un véritable âge d'or : elle frappe sa propre monnaie, abrite une école de philosophie renommée, et attire même des figures illustres comme le futur empereur Auguste. Son déclin commence au 3^e siècle de notre ère, lorsque son port s'ensable et que les routes commerciales changent. Abandonnée progressivement, la ville tombe dans l'oubli jusqu'à sa redécouverte au 19^e siècle. Aujourd'hui, Apollonia reste l'un des sites archéologiques les mieux conservés d'Albanie.

Déjeuner en cours de route vers Tirana.

Arrêt au superbe monastère orthodoxe d'Ardenica.

Véritable joyau du patrimoine orthodoxe albanais, le monastère d'Ardenica, surnommé le « château de la Myzeqe », abrite de superbes fresques réalisées par de grands maîtres iconographes. Chargé d'histoire, ce lieu sacré est également célèbre pour avoir accueilli en 1451 le mariage du héros national Skanderbeg.

Route vers Tirana et visite de la ville et de ses quartiers.

Installation à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel Rogner 5*.

MARDI 25 MAI

TIRANA ✈ VIENNE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du Bunk'Art 2, un musée extrêmement réaliste relatant une période de l'histoire albanaise, de l'occupation italienne à la fin de la dictature.

Transfert vers l'aéroport et déjeuner libre.

En début d'après-midi, envol vers Bruxelles avec la compagnie régulière Austrian Airlines (via Vienne).

Arrivée en soirée à Bruxelles.

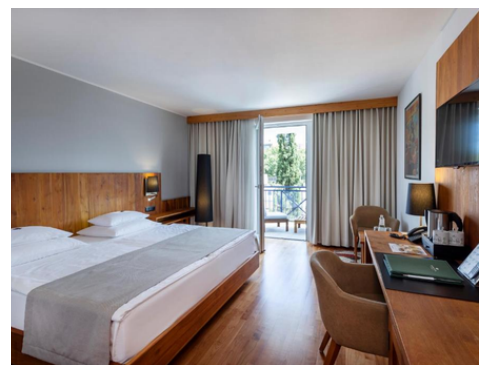
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

ROGNER 5* - TIRANA

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'hôtel bénéficie d'un emplacement exceptionnel en plein cœur de Tirana, sur le grand boulevard, à seulement quelques pas des principales institutions gouvernementales et du quartier des affaires.



TRADITA 3* - SHKODRA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Un magnifique hôtel-restaurant situé en plein cœur de Shkodra. Depuis 1694, ce bâtiment historique est un symbole du patrimoine et des traditions albanaises. Chaque recoin de l'hôtel est décoré de mobilier traditionnel et d'éléments authentiques du style albanais, créant ainsi une atmosphère véritablement unique et empreinte d'authenticité.



COLOMBO 5* - BERAT

NOMBRE DE NUITEES : 1

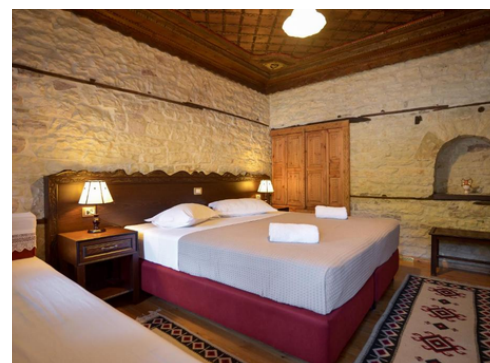
Le confort est une priorité à l'hôtel Colombo. C'est un lieu où le design élégant se marie harmonieusement aux commodités modernes, dans un cadre raffiné et luxueux.



KALEMI 2 - 3*+ - GJIROKASTER

NOMBRE DE NUITEES : 1

L'hôtel Kalemi 2 est idéalement situé dans la vieille ville de Gjirokastra. Ce charmant établissement se distingue par ses boiseries traditionnelles et ses plafonds sculptés, qui témoignent du savoir-faire artisanal local.



SEA VIEW 4* - HIMARE

NOMBRE DE NUIITEES : 1

Situé en bord de mer, l'hôtel Sea View offre une vue imprenable sur les eaux cristallines de la Riviera albanaise. Un lieu idéal pour un séjour paisible entre mer et nature, au cœur de Himara.



REGINA CITY 4* - VLORA

NOMBRE DE NUIITEES : 1

Situé face à la mer, à quelques pas de la promenade de Vlora, l'hôtel Regina City allie confort moderne et emplacement privilégié. Un point de départ idéal pour découvrir la Riviera albanaise.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport d'une validité minimale de 3 mois au moment de la sortie de l'Albanie. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

l'Albanie s'est ouverte récemment au tourisme ce qui lui confère son charme actuel. l'infrastructure hôtelière y est encore peu développée. Nous avons toutefois sélectionné parmi les meilleures adresses du pays.

Les infrastructures touristiques n'étant pas parfaitement développées pour les personnes à mobilité réduite, il est conseillé d'avoir une aptitude physique pour ce voyage.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/01	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.395 €
☐ A PARTIR DU 01/02	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.545 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	515 €	

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux à bord des compagnies régulières Austrian Airlines et Brussels Airlines
- ✎ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 107,02 €)
- ✎ Les services d'un guide local parlant français
- ✎ Les transferts en véhicules climatisés
- ✎ Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- ✎ La pension complète (restaurants locaux et hôtels)
- ✎ Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- ✎ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 01/09/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

ALBANIE, TRÉSOR DES BALKANS

DU 18 AU 25 MAI 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.395 €

☐ A PARTIR DU 01/02 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.545 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 515 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ALBANIE, TRÉSOR DES BALKANS

DU 18 AU 25 MAI 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **18 avril 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Albanie - D.4072

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.